



N° 804
13-12-2008

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Élections Professionnelles :

Le SNEP renforcé, une profession plus forte



L'action et la lutte continuent !



Et pendant ce temps-là...

4,03 millions d'euros pour l'organisation des campagnes de communication du ministère de l'Éducation nationale. Apparemment rien n'est trop beau pour notre Ministre du moment qu'il s'agit de « vendre » sa politique. Au moment où ce dernier racle les fonds de tiroirs, supprime massivement les postes pour les organisations péri-éducatives, mais aussi dans nos établissements, les caisses ne sont pas vides pour tout le monde !

21 346 euros/heure... pour le patron de Porsche. Et 143,5 millions d'euros, en hausse de 27 % sur un an, pour les dirigeants de Porsche au cours de l'exercice fiscal 2007-2008. Si Porsche et par ricochet son patron, gagne beaucoup d'argent, c'est grâce à ses investissements et à ses placements financiers. Ce mécanisme a rapporté 6,8 milliards d'euros lors de l'exercice écoulé. C'est un peu plus que le bénéfice net enregistré en 2007 par la première banque allemande, Deutsche Bank.

40 % du SMIC. C'est ce que représente aujourd'hui le RMI. Il en représentait 60 % en 1988. À qui profite les richesses produites ?

800 000 euros. C'est le montant de l'indemnisation à laquelle La Poste a été condamné pour avoir multiplié les CDD pour 176 employés du Finistère et du Morbihan. 26 000 euros à verser également à une factrice à qui La Poste a fait effectuer 26 CDD entre 2003 et 2006.

26 milliards d'euros. C'est ce que Sarkozy est prêt à mettre sur la table pour aider les entreprises. Après les banques et les investisseurs, l'automobile, les entreprises seront donc servies. Et toujours rien pour les salaires ! C'est, vrai, n'oublions pas que pour nous, les caisses sont vides...

68 % des Français estiment que leur pouvoir d'achat a baissé. Parmi ceux-ci, 36 % considèrent même qu'il a beaucoup diminué. On attend impatiemment un sondage chez les banquiers et les traders !

Emplois et procédure d'affectation des enseignants du 2nd degré dans les établissements du supérieur, année 2009
BO Sup N° 45 du 27/11.

Heures Sup : Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limite

Un projet de décret vient d'être présenté fin novembre visant à supprimer les plafonds limitant le nombre d'HS que les agents peuvent effectuer, à la demande de leur chef de service. Actuellement les HS effectuées par les agents de l'État sont limitées réglementairement à 25 heures par mois.

Pour les enseignants du 2nd degré, le plafond de 5 heures par semaine et de 60 heures par an limite les heures de suppléance de courte durée qui ne nécessitent pas l'accord du professeur.

Ce projet voudrait donc supprimer tout plafond d'HS ; la seule protection restante serait celle de la réglementation européenne, 48 heures hebdomadaires !

Réduire le nombre de fonctionnaires en faisant « travailler plus, pour gagner plus »

Le gouvernement, en maintenant l'évolution des traitements en dessous de l'inflation et en ignorant les revendications de revalorisation salariale des personnels, les invite à « travailler plus ». Supprimant des dizaines de milliers d'emploi dans la Fonction publique, il cherche à assurer le fonctionnement des services et des établissements par le recours à des HS plus nombreuses que les personnels ne pourraient pas refuser.

Il prétend apporter aux personnels une liberté supplémentaire, c'est en fait une contrainte qui leur sera opposée.

Le SNEP avec la FSU exige le retrait de ce projet de décret.

Au moment où le chômage se développe du fait de la crise, cette politique de développement des HS est insupportable et mettrait à mal nos missions. En revanche, nous revendiquons une politique salariale dynamique pour tous les agents publics qui serait un levier d'action pour la croissance et la résolution de la crise.

Anne GALMICHE

Assises réussies à Caen

70 enseignant(e)s, réuni(e)s au conseil régional de Basse-Normandie qui nous a largement ouvert ses portes, les collègues de l'UNSS, l'IPR, des IEN, des CPD, des universitaires, des syndicalistes de la FSU... ont débattu toute la journée sur des sujets qui organisent souvent, à notre insu, notre quotidien mais auxquels on ne prête pas assez le temps de débat nécessaire.

Quelles exigences scolaires pour un enseignement des APSA ? Quelle formation ? L'accompagnement éducatif, les programmes ont donné lieu à des discussions nourries, libérées des contraintes habituelles qui pèsent sur l'habitus syndical.

Les assises de l'EPS et du sport scolaire ont été un moment ouvert, convivial, où la parole libre a permis l'expression de points de vue multiples et argumentés, expression de l'exercice d'un métier qui sait prendre du recul et affronter les problèmes.

Ces assises s'inscrivent dans un programme national qui est le prolongement de la réussite du forum international de 2005.

La réussite de celles de Caen doit inciter le maximum d'Académies à organiser de telles rencontres qui sont toujours des moments forts pour lier activité professionnelle et activité syndicale au plus près des préoccupations des collègues.

Tous les débats de Caen sont sur le site.



Poursuite de l'action

Communiqué des Fédérations de l'Éducation nationale

Les Fédérations de l'Éducation FAEN, FERCCGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation interpellent de nouveau le ministre de l'Éducation nationale pour que les rencontres qu'il vient d'annoncer débouchent sur des réponses positives aux revendications portées par les personnels lors de la grève du 20 novembre et se traduisent par l'ouverture rapide de négociations sur l'ensemble des sujets. Elles demandent à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de recevoir également les organisations syndicales. Elles se rencontreront dans le courant de la semaine prochaine pour faire ensemble le point sur les réponses ministérielles : si celles-ci ne sont pas à la hauteur des attentes des personnels elles appelleront à la poursuite de l'action, y compris en envisageant de nouveau le recours à la grève au mois de janvier. Elles appellent à maintenir la pression dans la période, notamment en assurant la réussite de la journée du 10 décembre et en la complétant par des actions qui permettent de débattre, de s'adresser à l'opinion et manifester le maintien de la mobilisation.

Paris, le 2 décembre 2008

ATTENTION

Pour bénéficier d'une réduction de 66 % du montant de la cotisation sur les revenus 2008, vous devez vous (re)syndiquer avant le 31 décembre 2008 !

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là p. 2
- Heures Sup p. 2
- Assises à Caen p. 2
- Poursuivre l'action p. 3
- Édito p. 3
- Transformer le « SUP » p. 4
- Bouclier fiscal p. 4
- Élections professionnelles 2008 p. 5
- Programmes voie professionnelle ... p. 6
- Horaires EPS en bac pro p. 6
- EPS, discipline sinistrée ! p. 7
- Loi « HPST » p. 7

Edito

Une représentativité exceptionnelle ! Une responsabilité forte !

Plus de 81 % des voix des enseignants d'EPS, comme en 2005, contre 8 listes concurrentes au lieu de 7 ! C'est le score du SNEP aux élections professionnelles !

Dans le contexte politique, économique et social actuel, c'est un résultat d'une portée considérable !

Ni les attaques de De Robien puis de Darcos contre la discipline et ses enseignants, ni le mépris et le dénigrement du syndicalisme que nous portons, ni l'appel à la résignation au nom de la crise... ne sont parvenus à casser l'extraordinaire lien qui unit la profession au SNEP.

Les enseignants d'EPS reconnaissent le SNEP comme celui qui les rassemble dans les luttes, qui fait émerger leurs revendications, qui permet d'imposer des avancées : décret de Robien retiré, forfaits AS rétablis, heures supplémentaires transformées en postes, 5 épreuves au CAPEPS obtenues, engagement oral du ministre de maintenir 3 h d'EPS hebdomadaires en bac pro au lieu des 2 h initialement prévues, etc.

Ce résultat confirme aussi le profond attachement de la profession à l'orientation et aux valeurs portées par le SNEP : laïcité, démocratisation, accès à la culture commune pour tous les jeunes, défense solidaire des personnels, développement des services publics, justice sociale... Ce sont les marques d'un syndicalisme de transformation sociale qui se trouvent confortées.

Le SNEP a sans conteste et de loin, la représentativité la plus élevée de tous les syndicats enseignants, quel que soit le secteur ! Rien dans le domaine de l'EPS, tant à l'éducation nationale que dans l'enseignement supérieur, ne saurait donc à l'avenir être décidé sans son avis. La réalité est plus forte que les tentatives de division ministérielles pour imposer les régressions décidées par le gouvernement : il doit en tenir compte.

Cette formidable représentativité donne des responsabilités, tant aux directions nationale, académiques et départementales du SNEP, qu'à l'ensemble des syndiqués, notamment pour relancer l'action dès décembre et janvier.

Pour cela, il nous faut être beaucoup, beaucoup plus nombreux dans le syndicat. Les enseignants d'EPS ont massivement voté SNEP. Que ceux qui sont déjà syndiqués cette année proposent l'adhésion à leurs collègues !

Serge CHABROL
Secrétaire général
le 8 décembre 2008



Ne pas rester spectateur ! Agir pour transformer le « Sup »

Le SNEP a été à l'initiative de l'organisation de rencontres interacadémiques des collègues « du sup », c'est-à-dire travaillant en IUFM, en STAPS, en SUAPS ou dans les Grandes Écoles.

Faisant suite au forum de Rennes l'an dernier, ces forums ont traité deux points de l'actualité : l'analyse de ce que l'on appelle « la mastérisation » de la formation des enseignants, et dans la suite du rapport Auneau-Diagana la mise en place d'une unité d'enseignement (UE) obligatoire « EPS-APS » en licence.

Cinq sites ont déjà rassemblé près de 250 collègues à Lyon, Créteil, Nancy, Marseille, Nantes, Bordeaux. Lille se réunira le 16 janvier 2009.

Les collègues de ces secteurs sont inquiets et en colère face à l'action du gouvernement qui génère de fortes tensions.

Mastérisation

Ce que nous avons pressenti l'an dernier est en train de se passer : la concurrence et l'autonomie provoquent souvent une forte dissension entre les universitaires et les « second degré » mais aussi et surtout entre les UFR et les IUFM. Alors que ces derniers assuraient depuis longtemps la préparation au concours et la formation professionnelle, ils se trouvent dans de nombreux cas dépossédés de la réflexion sur la mise en place des nouveaux masters. Indépendamment du point de vue porté sur leur contenu, c'est en soi un problème. Dès la rentrée nous appelions à la coopération et la mutualisation des compétences, mais ce n'est pas forcément le chemin pris. Le travail apparaît plus guidé par un jeu de territoire que par l'amélioration de la formation. Cela pourrait être dramatique pour l'EPS et les personnels. Heureusement ces réunions ont permis d'échanger expériences et propositions et montrer que lorsque l'on collabore, cela produit des choses intéressantes. Le SNEP pour sa part, tout en demandant de reconcevoir cette réforme dans un délai raisonnable, met en débat un certain nombre d'idées sur la constitution des masters (cf. site du SNEP) et sur les ingrédients à y injecter pour améliorer la formation des enseignants.

Un des points qui a alarmé tous les participants a été le risque de disparition pure et simple de la formation en EPS des futurs enseignants des

écoles. Le SNEP propose actuellement des modalités d'action pour tenter de renverser la vapeur (voir le site).

L'unité d'enseignement obligatoire en Licence

L'idée de la mise en place d'une UE obligatoire en licence pour tous les étudiants est portée par le SNEP. Mais deux obstacles apparaissent : d'une part le fait qu'il vaudrait mieux laisser le libre choix de l'étudiant et d'autre part le financement. Les arguments sont évidemment recevables. Mais les avis semblent se déterminer majoritairement autour de l'idée qu'une UE obligatoire, comme pour les LV, pourrait être bénéfique à tous les étudiants qui aujourd'hui ne peuvent pas pratiquer pour nombre de raisons

matérielles (pour 60 % d'entre eux). L'université et l'État devraient se donner les moyens pour répondre à cette exigence. Les collègues des SUAPS ont montré qu'une faible somme, de l'ordre de 0,05 % de chaque budget d'université, ainsi qu'une augmentation de la DGF État, identique depuis 18 ans, permettraient de régler nombre de problèmes. Notamment de ne pas se focaliser que sur la contribution étudiante.

En attendant les autres forums académiques, on peut d'ores et déjà affirmer que le SNEP a joué un rôle que personne d'autre ne tient : assurer le « lien social » et le travail réflexif pour promouvoir et développer l'EPS de la maternelle à l'université.

Le collectif du Sup : **P. Anger, C. Couturier, S. Lepuissant, C. Pontais**



Touche pas à mon bouclier fiscal

En abaissant de 60 % à 50 % du revenu imposable, le taux maximum de prélèvement fiscal (toute fiscalité confondue), N. Sarkozy a fait, dès son arrivée à la présidence de la république, un énorme cadeau à ses amis, qui appauvrit l'État au moment où celui-ci aurait bien besoin de ressources en augmentation.

Les estimations de l'Assemblée nationale évaluent le coût total du bouclier fiscal à 850 millions d'euros, en année pleine. C'est approximativement le coût total (charges comprises) de 30 000 jeunes profs !

Parmi les 234 000 foyers fiscaux bénéficiaires, 197 000 vont gagner en moyenne 700 euros chacun. Le bouclier fiscal va surtout favoriser les très hauts revenus : 18 000 foyers fiscaux vont bénéficier d'une ristourne d'impôts approximativement égale au salaire annuel d'un prof d'EPS au 11^e échelon (31 000 euros). Mais c'est pour les plus gros patrimoines qu'il s'agit d'une véritable aubaine : 1080 foyers fiscaux, disposant d'un patrimoine supérieur à 15,5 millions d'euros, toucheront chacun, une ristourne de 270 000 euros (coût pour la collectivité 272 millions d'euros).

Elections professionnelles 2008

Plus de 81 % : la force unitaire du SNEP (FSU) toujours au plus haut niveau !

Les enseignants d'EPS viennent d'élire leurs représentants dans les Commissions Paritaires. Pour la première fois, professeurs d'EPS et chargés d'enseignement d'EPS élaient ensemble leurs représentants dans des CAP (nationale, académique ou locale) communes aux 2 corps.

Dans un contexte marqué par les attaques et autres dénigrements ministériels systématiques des organisations syndicales qui contestent les choix politiques et leur traduction budgétaire en matière de services publics (notamment dans le secteur éducatif), le niveau de la participation des enseignants d'EPS (71,12 %, en progrès de 2,33 % par rapport au précédent scrutin de 2005) constitue un signal fort envoyé aux pouvoirs publics.

Avec 81,08 % des voix à la CAP Nationale des professeurs d'EPS et des CE d'EPS (face à 8 listes concurrentes), le SNEP (FSU) confirme son exceptionnelle représentativité chez les enseignants d'EPS. Il faut noter que le non remplacement de 2 enseignants d'EPS sur 3 partant à la retraite explique la diminution du nombre d'électeurs (- 2 100 inscrits) par rapport au scrutin d'il y a 3 ans.

Concernant le vote des quelque 3 400 agrégés EPS (dont le taux de participation au vote – selon les constatations effectuées lors des recensements – a été proche de celui des professeurs d'EPS), on peut raisonnablement penser qu'ils ont également voté pour la liste commune SNEP-SNES-SNESup (FSU) dans des proportions proches de celles des professeurs d'EPS.

Force est de constater, dans de nombreuses académies,

que l'administration n'a pas fait preuve du niveau d'implication et de responsabilité qu'on est droit d'attendre dans l'organisation d'un tel scrutin. Comment ne pas s'offusquer que des rectorats aient maintenu – malgré les interventions du SNEP – des stages le jour du vote empêchant un nombre significatif de collègues de se rendre à leur établissement pour voter. Ainsi, par exemple à Créteil, les IA IPR EPS avaient convoqué le 2 décembre des néo-titulaires...! Le niveau toujours élevé de bulletins nuls (4,5 % des votants) ne peut être mis sur le compte de la seule négligence des enseignants d'EPS : la palme revient sans aucun doute au rectorat de Versailles où – dans au moins 20 établissements – les principaux et proviseurs ont mis à la disposition des professeurs d'EPS et CE d'EPS une photocopie de la liste des candidats déposée – au niveau académique – par le SNEP en lieu et place du bulletin de vote SNEP-FSU ! Sans que cela n'émeuve le rectorat... Enfin, ces élections ont également été l'occasion de mettre en évidence les conséquences des suppressions d'emplois dans les services administratifs où nos collègues non-enseignants ont été mis à rude épreuve !

L'analyse des résultats obtenus par le SNEP (FSU) au plan national permet quelques constats significatifs :

- le SNEP recueille plus de 81 % des suffrages exprimés. Il réalise ses scores les plus élevés notamment dans les académies où le poids des jeunes collègues était le plus important : 89,74 % à Versailles, 89,12 % à Créteil, mais également à Lyon (89,09 %) ou bien à Paris (87,57 %) et encore à Reims (87,22 %). En Nouvelle-Calédonie, le SNEP obtient la totalité des 62 suffrages exprimés !

- le SNEP confirme et amplifie sa représentativité, situation unique dans le monde enseignant : au-delà des 81,08 % des suffrages exprimés, il faut souligner que le SNEP a obtenu les suffrages de 55 % des électeurs inscrits sur les listes électorales (soit une nouvelle progression de 1,6 %) !

Ainsi, sur l'ensemble de son champ de syndicalisation (professeurs, CE et agrégés d'EPS), le SNEP recueille quelque 19 400 voix ! C'est une force qui compte parmi l'ensemble des enseignants de second degré !

Le SNEP obtient tous les sièges (6) à pourvoir à la CAPN commune des professeurs d'EPS et des CE d'EPS. La liste commune SNEP-SNES-SNESup obtient 6 sièges (sur 9) à la CAPN des agrégés (dont un qui revient au SNEP). Enfin, face à l'administration, les 7 représentants des en-

seignants d'EPS (professeurs, C.E et agrégés) à la Formation Paritaire Mixte Nationale EPS (qui a en charge les mutations) seront des élu(e)s du SNEP.

Au niveau académique et territorial (Mayotte et Nouvelle-Calédonie seulement), le succès du SNEP est confirmé : le SNEP obtient 170 des 188 sièges à pourvoir, soit 90,42 %. En 2005, le SNEP avait obtenu 85,32 % des sièges à pourvoir dans les CAP académiques des professeurs d'EPS et des CE d'EPS.

En Polynésie Française, le ministère continuant de refuser la création d'une véritable CAP, les professeurs et CE d'EPS ont élu leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire locale. Sur 132 inscrits, 105 votants, 9 blancs et nuls, le SNEP obtient 98 voix et les 2 sièges à pourvoir.

– dans la catégorie des agrégés, le SNEP aura au moins un(e) élu(e) dans la quasi-totalité des CAP Académies ou territoriales. En Guyane, le premier tour de scrutin académique a été reporté et en Nouvelle-Calédonie, faute de quorum (au moins 50 % de votants), un second tour sera organisé.

Ces résultats témoignent qu'un syndicalisme exigeant sur les questions de l'école, des grands enjeux sociaux, peut être très rassembleur.

Actif, revendicatif et porteur de propositions alternatives sur les questions du système éducatif, de l'EPS, du sport scolaire et de l'avenir des personnels, le syndicalisme que nous impulsions est largement compris et soutenu par les personnels.

Le ministère est donc face à un interlocuteur syndical incontournable, largement représentatif de toute la profession. Il doit en tenir compte sur tous les dossiers au cœur de l'actualité et du métier (recrutements et concours, horaires d'EPS, sport scolaire et universitaire, remplacements, gestion des personnels...) et de chacune des catégories d'enseignants d'EPS.

Avec le SNEP la profession doit être entendue : rien sur le secteur de l'EPS, du sport scolaire et universitaire ne saurait être décidé sans que soit pris en compte l'avis du SNEP. Les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture doivent entendre nos propositions alternatives !

Jean FAYEMENDY

jean.fayemendy@snepfusu.net

dans les autres catégories...

Avec une voix sur deux, le Snes-FSU demeure le premier syndicat du second degré (hors EPS). Malgré un léger recul, il reste loin devant les autres organisations syndicales : Sgen-CFDT (11 %), Snalc-CSEN (9,6 %), SE-Unsa (8,2 %), FO (6,5 %) et SUD (6,4 %). Dans l'enseignement professionnel, le SNUEP-FSU recueille 11,62 % des voix (en progrès de 0,28 %) et demeure la troisième force syndicale de ce secteur.

Dans le premier degré (instituteurs et professeurs des écoles), le SNUipp (FSU) obtient 47,05 % des voix (+ 2 %) devant le SE-UNSA qui n'obtient que 22,95 % (-1,60 %) et le SGEN (7,42 %, en léger recul de 0,28 %).

Au plan national, la FSU, avec ses syndicats, recueille plus de 219 200 voix (premier et second degré hors PEGC) et obtient 46,73 % des suffrages exprimés (+ 0,13 %) ! Elle apparaît toujours sans conteste comme la principale force de son secteur : ce résultat conforte la FSU dans sa volonté de jouer tout son rôle pour rassembler les personnels en recherchant l'unité.

CAP nationale des professeurs d'EPS et des CE d'EPS

Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	SNEP (FSU)	SE (UNSA)	SGEN (CFDT)	SNALC (CSEN)	SN.FO.LC	SUD Educ.	SNCL (FAEN)	UNSEN (CGT)	SIES (CAT)
31 725	22 563	1 010	21 553	17 475	18 39	481	539	384	380	152	145	157
	71,12 %			81,08 %	8,53 %	2,23 %	2,50 %	1,78 %	1,76 %	0,71 %	0,67 %	0,73 %

CAP nationale des agrégés

Inscrits	Votants	Nuls	Exprimés	SNES-SNEP (FSU)	SE SUP (UNSA)	SGEN (CFDT)	SNALC (CSEN)	SN.FO.LC	SUD Educ.	SNCL (FAEN)	UNSEN (CGT)	SAGES SIES (CAT)	divers
59 624	35 881	1 234	34 647	16 632	1 615	3 995	5 254	1 922	1 746	357	647	1 719	660
	60,18 %			48 %	4,66 %	11,53 %	15,16 %	5,55 %	5,04 %	1,03 %	1,87 %	4,96 %	2,20 %

Programmes voie professionnelle :

Le SNEP propose et obtient des améliorations du texte

Le conseil supérieur de l'éducation du 27/11/08 a examiné les programmes EPS de la voie professionnelle⁽¹⁾.

Le SNEP a noté le souci de concertation du groupe chargé de la rédaction du programme, piloté par J.-P. Barrué, IG. Tout au long du processus d'élaboration, nous avons été consultés et avons pu faire des propositions. Bon nombre ont été prises en compte ; par exemple :

- des formulations qui, cherchant à caractériser les publics, nous semblaient stigmatiser les élèves de LP, notamment les filles, ont été revues ;
- un chapitre proposant de centrer l'enseignement en seconde sur la méthodologie (pacifier avant d'enseigner en quelque sorte !) a été supprimé ;
- un temps de « 10 heures de pratique effective » a été précisé pour chaque cycle d'apprentissage ;
- un chapitre sur l'AS apparaît ;
- diverses formulations ont été retravaillées.

Mais il subsistait, dans le texte proposé au final, plusieurs points qui ont amené le SNEP à proposer un certain nombre d'amendements.

Le principal désaccord avec l'avant projet portait sur la volonté du groupe de rédaction de passer de la notion, stabilisée dans la profession, d'APSA, à celle d'APSADES (activités physiques, sportives, de développement et d'entretien de soi). Le SNEP conteste l'idée que seules certaines APSA seraient intrinsèquement porteuses du développement et de l'entretien de soi. Que serait une APSA qui dans le cadre scolaire notamment, ne participerait pas du développement de l'individu ? La proposition du SNEP de retour à APSA a été prise en compte et la formulation initiale de l'introduction du chapitre sur les APSA (initialement insatisfaisante) a été revue.

La référence aux rencontres inter AS qui était absente du chapitre sur les AS est intégrée.

Une meilleure formulation évite le zapping d'activités qui ne permet pas stabilisation des apprentissages et progrès réels des élèves.

Enseigne-t-on en EPS ?

Nous souhaitons, dans la définition de « la finalité » que le mot « enseignement » apparaisse pour éviter que ne soient affichées que les « pratiques des APSA ».

Reprenant une formulation retenue dans le préambule du programme collège, nous proposons : « La finalité de l'enseignement de l'EPS, est de former, par la pratique scolaire des APSA, un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ». Le SGEN a contesté l'emploi du terme enseignement et notre amendement n'a pas été retenu ! Si les profs ne peuvent enseigner ni l'EPS, ni les APSA (qui, d'après l'IG, ne s'enseignent pas mais ne sont que des « supports »), on se demande ce qu'ils enseignent !

Au final

Le nombre et l'importance de certaines propositions du SNEP, intégrées, améliorent notablement le texte par rapport aux avant projets. Pour autant ne sont pas réglés à travers ce programme, des désaccords que le SNEP exprime avec les rédacteurs successifs des différents programmes depuis plusieurs années, notamment sur la définition des compétences, leur articulation, sur le fléchage maintenu de fait entre APSA et compétences propres (de ce point de vue, certains chapitres du

texte de 2002, que les rédacteurs n'ont pas souhaité reprendre, étaient meilleurs que l'écriture retenue en 2008). Nous notons toujours des insuffisances dans la définition des compétences attendues.

C'est pourquoi le SNEP et la FSU, tout en saluant les efforts d'intégration, par les rédacteurs, de certaines propositions, se sont abstenus lors du vote.

Serge CHABROL

(1) Voir dossier complet et texte sur le site SNEP.

Horaires d'EPS en bac pro : le SNEP entendu ?

Depuis la rentrée, le SNEP a demandé à plusieurs reprises au ministère de pouvoir être associé aux discussions sur les horaires du nouveau bac pro. Cela en vain, le ministère ayant décidé de ne travailler qu'avec les organisations signataires du protocole d'accord confirmant la suppression des formations au BEP et la généralisation des bacs pro 3 ans : donc le SNETAA-EIL, SGEN-CFDT et deux syndicats de chefs d'établissement (SNPDEN-UNSA et ID). Le SNEP avait dénoncé au précédent CSE (conseil supérieur de l'éducation) le fait que les horaires d'EPS étaient négociés avec des organisations n'ayant aucune représentativité réelle chez les enseignants d'EPS (le SNETAA-EIL n'a pas présenté de liste et le SGEN-CFDT vient de faire 2,23 % aux élections professionnelles !).

À la CSL (commission spécialisée lycées), du 3 décembre, préparatoire au CSE, a été distribué, en séance, un projet d'horaires élèves de bac pro. On comprend pourquoi il n'a pas été diffusé avant les élections professionnelles du 2, il s'agissait sans doute de protéger les syndicats qui se sont prêtés à cette opération ! En effet, les horaires des disciplines de culture générale (français, histoire géo, éducation civique, arts et EPS) sont en régression.

De plus il comporte une globalisation des horaires sur les trois ans, l'absence de référence à des horaires hebdomadaires, à des dédoublements, à des projets interdisciplinaires ; les choix sont reportés au niveau des établissements, avec la vague promesse d'une dotation supplémentaire aux établissements pour projets, dédoublements, accompagnement... sans que soit déterminée sa hauteur ! C'est pourquoi toutes les organisations siégeant à la CSL hors SGEN (le SNETAA n'y siège pas) ont demandé que ce projet ne soit pas examiné au CSE du 11 décembre. En EPS l'horaire (globalisé) passait donc, sur le projet, de 3 h hebdomadaires actuellement en bac pro à 2 h !

Lors de l'audience de la FSU auprès du Ministre Xavier Darcos, le 4 décembre 2008, le SNEP est intervenu pour contester cette baisse de l'horaire d'EPS, interpellant le ministre sur le décalage entre cette décision et ses déclarations ainsi que celles du Président de la République sur « la nécessité de développer le sport à l'école ».

En réponse, le Ministre a affirmé qu'il ne pouvait effectivement être question de réduire l'horaire d'EPS et a demandé que ce dossier soit réexaminé.

Fort de sa représentativité confirmée, le SNEP, qui a, depuis, été sollicité pour une réunion de travail au ministère sur ces horaires bac pro, veillera à ce que cet engagement soit suivi d'effets et cela pour les trois années de formation à ce diplôme.

Serge CHABROL



EPS discipline sinistrée !

Il y a mille et une façons de remettre en cause une discipline ! « L'attaque frontale » (réduction des horaires ou du forfait), « l'attaque frontale déguisée » (De Robien : on ne coupera que les « branches mortes ») qui espère passer inaperçue, enfin « l'attaque locale de longue durée », plus sophistiquée, qui cherche à produire de l'accoutumance et à rendre plus difficile la synchronisation des luttes parce qu'elles sont locales, isomorphes. Utilisation d'HSA, gonflement des effectifs dans les classes, suppression d'option, de dédoublement, non prise en compte des besoins pour le remplacement... sont autant de variables utilisées, ensemble ou séparément, qui fragilisent la qualité du service public d'éducation.

À ce jeu-là, en 3 ans, plus de 2000 emplois EPS ont été supprimés (environ 1000 supports TZR et 1 000 postes en établissements).

Année	2006	2007	2008	Total
Recrutement EPS	415	415	415	1245
Recommandation DEP (ministère)	1235	1235	1235	3705
différence	820	820	820	2460

EPS discipline déficitaire !

À cette rentrée, la réduction du nombre de TZR dégrade tout le système de remplacement. Cela entraîne **une forte dégradation de la couverture des suppléances** et nécessite l'embauche de personnels précaires.

En guise de modernisation c'est un retour en arrière de 25 ans qui s'opère !

La détermination de la profession à ne pas rentrer dans le jeu des HSA qui dégradent la qualité de l'enseignement et obèrent l'avenir des étudiants en STAPS, a contraint l'administration, **pour assurer les horaires obligatoires, à embaucher là aussi des précaires.**

L'existence dans les établissements de plusieurs centaines de « postes cachés » par des moyens provisoires (association de BMP et d'HSA) révèle bien la réalité de « postes volés » qui auraient dû servir de support à des places aux concours.

EPS en colère !

Reprendre aussi le chemin de l'action locale en anticipant sur les DGH à venir

Avec de nouvelles suppressions d'emplois, le budget 2009 prépare de nouvelles dégrada-

tions pour les élèves et les enseignants. La première étape de préparation des DGH se met en route discrètement, par un dialogue établissement / rectorat ou IA, sur les effectifs et les structures pour la rentrée 2009. Dans tous les établissements, et tout particulièrement ceux où il y a des départs en retraite prévus, des « postes cachés », il faut mettre la pression sur les prévisions d'effectifs et de structures, annoncer votre détermination à animer la bataille contre les HSA et pour la création de postes définitifs.

La relance de l'emploi public répond d'abord aux exigences d'une école ambitieuse. C'est aussi une façon de lutter contre l'entrée des jeunes dans le travail par la « précarisation ». Le SNEP va rencontrer les étudiants en STAPS, interpeller le ministre pour exiger l'arrêt de cette politique qui va à contre sens, organiser la campagne pour un recrutement à hauteur des besoins réels. Il vous appelle à y participer au niveau de votre établissement.

Alain BRIGLIA



La loi « HPST » (hôpital, patient, santé, territoire), au régime de la RGPP (révision générale des politiques publiques)

Aujourd'hui, en France, c'est l'ensemble du système de santé et de sécurité sociale qui est remis en cause.

Le projet de loi, soumis à l'Assemblée nationale fin novembre et celui de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2009 présenté fin octobre font apparaître une réelle rupture au maintien d'un système sanitaire de qualité répondant aux besoins de la population par un financement solidaire.

En faisant voter le PLFSS avant la loi « HPST », le gouvernement verrouille le financement. Ainsi des mesures proposées dans la loi ont toutes les chances de ne pas être financées.

Le principal enjeu de cette loi est l'hôpital qui présente le noyau dur des dépenses. C'est donc sur lui qu'il faut agir pour réduire les coûts. Ce projet en modifie radicalement, la conception et l'organisation. C'est la fin d'une gestion « du service public à la française ».

– Le gouvernement crée des « communautés hospitalières de territoires » : un hôpital de réfé-

rence et des hôpitaux locaux transformés en structure de gériatrie ou de soins de suite. Dans le même tant, il continue de fermer des hôpitaux de proximité, non rentables... et de supprimer des personnels.

– L'hôpital devient une entreprise avec un directeur-patron (pouvant venir de n'importe quel secteur... assurance) à la tête d'un directoire dont il nomme tous les membres.

– Il y a suppression de la distinction entre hôpitaux publics et établissements de santé privée lucrative en permettant de confier la totalité des missions hospitalières publiques au secteur privé. À terme, le patient n'aura plus de choix...

– Le statut de praticien hospitalier disparaît au profit d'un statut de contractuel. Leur rémunération comportera une part fixe et une part variable en fonction de leurs « résultats » (réalisation des objectifs prévus et engagement personnel...).

– Création d'agences régionales de santé (ARS) en remplacement des agences régionale hos-

pitalières (ARH) : elles auront un rôle permanent de contrôle et surveillance des dépenses et l'Etat se donne la gestion de l'ensemble du système. L'assurance maladie est mise sous la tutelle des ARS avec la disparition des URCAM, CRAM, DRASS, DDASS. Que devient la démocratie sanitaire et sociale ?

En fait, sous couvert de vouloir améliorer les coopérations entre établissements et le système de santé, cette nouvelle organisation a pour but essentiel de contenir les dépenses, de prôner la concurrence, de « marchander » la santé, d'accentuer une logique de privatisation du système.

Le SNEP avec la FSU doit se mobiliser pour défendre un système de soins amélioré sur tout le territoire, accessible à toute la population et faire stopper le démantèlement de l'hôpital public.

Sophie DUQUESNE

Qui a le pouvoir de faire baisser
votre taux d'emprunt ?

Vous !

*Le
Rendez-vous*

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire - 77 424 Marne-La-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - Banque Fédérale des Banques Populaires
RCS Paris 552 028 839 - 5, rue Labanc 75511 Paris cedex 15 - © Jean-Philippe RAINAUT - APPROV 09/08 - Avis de règlement

Créée et gérée par des enseignants, la **CASDEN Banque Populaire** est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture.

Avec le **Programme 1,2,3** découvrez une épargne différente, souple et disponible pour bénéficier des **meilleurs taux de crédits CASDEN**.

Venez nous rencontrer dans une agence Banque Populaire, dans une Délégation Départementale CASDEN ou connectez-vous sur www.casden.fr.

